



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal du 7 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Violaine CHARIL, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Monsieur Christophe CHEVRIER, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Catherine FORGET, Monsieur, Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Étaient absents,

Madame Sidonie LASSANDRE Madame (Pouvoir à Madame Violaine CHARIL), Monsieur Olivier ATTANÉ (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Monsieur Cédric LAFAGE (Pouvoir à monsieur Patric EVENNOU), Madame Marie-France CHABAUD (Pouvoir à Madame Fabienne DE BEUVRON), Madame Corinne NICOLET (Pouvoir à Madame Françoise MENES), Madame Sylvie GLUARD (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Pierre GALERNEAU), Sébastien BEROT (Pouvoir à Monsieur Patrice BERNIER), Monsieur Hugues PERU (Pouvoir à Monsieur Jean-Marie PANAZOL), Madame Emilienne CHENIN (Pouvoir à Monsieur Vincent TALLE).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	31 octobre 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	19	Contre l'adoption	00
Procurations	10	Pour l'adoption	29

DEL-2023_66 Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour procéder aux recrutements nécessaires dans le cadre de la réorganisation des services, pour remplacer des agents suite à des demandes de mobilité et pour renforcer d'autres services. :

Madame le Maire précise également qu'il est nécessaire de fermer un poste contractuel de catégorie A vacant.

Création des postes :

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est nécessaire d'ouvrir au tableau des effectifs les emplois de chef de police municipale à temps complet, directeur(trice) pôle ressources à temps complet et directeur(trice) de la vie locale à temps complet. Plusieurs grades peuvent être envisagés ; aussi il convient d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste de chef de police municipale principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, service de police municipale),
- 1 poste de chef de police municipale principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, service de police municipale),
- 1 poste de chef de police municipale à temps complet (catégorie B, service de police municipale),
- 2 postes d'attaché territorial à temps complet (catégorie A, directions pôles ressources et vie locale),
- 2 postes de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, pôles ressources et vie locale),
- 2 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, pôles ressources et vie locale),
- 2 postes de rédacteur territorial à temps complet (catégorie B, pôles ressources et vie locale),
- 1 poste de conservateur du patrimoine à temps complet (catégorie A, direction vie locale),
- 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet (catégorie B, vie locale)

De plus, afin de renforcer les services ressources humaines, service espaces urbains (espaces verts) et informatique, et procéder aux recrutements suite aux demandes de mobilité d'agents sur les services communication et la police municipale, il est nécessaire d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (catégorie C, service espaces urbains, espaces verts)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C, service ressources humaines),
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C, pôle vie locale, service communication),
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C, pôle vie locale, service communication),

- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet (catégorie C, service de la police municipale)
- 1 poste de chargé de projet systèmes d'information contractuel à temps complet (contrat de projet catégorie B, pôle ressources, service informatique).

Fermeture des postes :

Suite à la demande de mobilité d'un agent, il est nécessaire de fermer un poste contractuel de catégorie A vacant, soit :

- 1 poste de directeur de l'action publique contractuel (catégorie A, direction générale)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2023-60 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- o **DÉCIDE la création des postes budgétaires suivants :**
 - o 1 poste de chef de police municipale principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, service de police municipale),
 - o 1 poste de chef de police municipale principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, service de police municipale),
 - o 1 poste de chef de police municipale à temps complet (catégorie B, service de police municipale),
 - o 2 postes d'attaché territorial à temps complet (catégorie A, directions pôles ressources et vie locale),
 - o 2 postes de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, pôles ressources et vie locale),
 - o 2 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, pôles ressources et vie locale),
 - o 2 postes de rédacteur territorial à temps complet (catégorie B, pôles ressources et vie locale),
 - o 1 poste de conservateur du patrimoine à temps complet (catégorie A, direction vie locale),
 - o 1 poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),

AR Prefecture

017-211702741-20231107-DEL_2023_66-DE
 Reçu le 10/11/2023

- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B, direction vie locale),
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet (catégorie B, vie locale)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (catégorie C, service espaces urbains, espaces verts)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C, service ressources humaines),
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C, pôle vie locale, service communication),
- 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C, pôle vie locale, service communication),
- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet (catégorie C, service de la police municipale)
- 1 poste de chargé de projet systèmes d'information contractuel à temps complet (contrat de projet catégorie B, pôle ressources, service informatique)

- **DÉCIDE** la suppression des postes budgétaires suivants :
 - 1 poste de directeur de l'action publique contractuel (catégorie A, direction générale)

- **APPROUVE** le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Cat égo rie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *
Filière administrative		21	1			13		34	1
Directeur Général des Services	A	1						1	
Attaché	A	1				2		3	
Attaché principal	A	3						3	
Rédacteur principal 1^{ère} classe	B	1				2		3	
Rédacteur principal 2^{ème} classe	B	0				2		2	
Rédacteur	B	1				2		3	
Adjoint admi. Ppal 1^{ère} cl.	C	6	1			2		8	1

AR Prefecture

017-211702741-20231107-DEL_2023_66-DE
Reçu le 10/11/2023

Adjoint adm. Ppal 2 ^{ème} cl.	C	4	0			2		6	0
Adjoint administratif	C	4	0			1		5	0
Filière Technique		38	23			1		39	23
Ingénieur territorial principal	A	1						1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2						2	
Agent de maîtrise principal	C	3						3	
Agent de maîtrise	C	4						4	
Adjoint techn. Ppal de 1 ^{ère} cl.	C	9	2					9	2
Adjoint techn. Ppal de 2 ^{ème} cl.	C	8	5					8	5
Adjoint technique	C	11	16			1		12	16
Filière culturelle		4				4		8	
Attaché de conservation du patrimoine	A	0				1		1	
Assistant de conservation ppal de 1 ^{ère} cl	B	1				1		2	
Assistant de conservation ppal de 2 ^{ème} classe	B	0				1		1	
Assistant de conservation du patrimoine	C	0				1		1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1						1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	2						2	
Filière sportive		1						1	
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	1						1	
Filières sanitaire et sociale		24						24	
ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	C	9						9	
ATSEM ppal 2 ^{ème} classe	C	2						2	
Puéricultrice hors classe	A	1						1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1						1	

AR Prefecture

017-211702741-20231107-DEL_2023_66-DE
Reçu le 10/11/2023

Educateur de jeunes enfants	A	1						1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7						7	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3						3	
Filière animation		1				3		4	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	0				1		1	
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	0				1		1	
Animateur	B	0				1		1	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1						1	
Filière police municipale		3				4		7	
Chef de police principal 1 ^{ère} classe	B	0				1		1	
Chef de police principal 2 ^{ème} classe	B	0				1		1	
Chef de police	B	0				1		1	
Brigadier-chef principal	C	2						2	
Gardien-brigadier de police	C	1				1		2	
TOTAL		92	24			25		117	24
Emplois contractuels									
Directeur de l'action publique	A	1		1				0	
Chargé de projet systèmes d'information	B	0				1		1	
TOTAL		1						1	

TC* = Temps complet

TNC* = Temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

- o **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

AR Prefecture

017-211702741-20231107-DEL_2023_66-DE
Reçu le 10/11/2023

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE**



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 10 NOV 2023